

NOTRE ENGAGEMENT

Rendre le cash accessible et accessible à tous, en toute sécurité et confiance, telle est la mission de Batopin. Nous ouvrons donc des points CASH physiques avec des distributeurs automatiques pour tous dans toute la Belgique.

Vous pouvez retirer de l'argent quelle que soit la banque dont vous êtes client. Nous choisissons délibérément des endroits où les gens paient souvent en espèces. C'est là que les distributeurs automatiques de billets restent les plus nécessaires.

Nous disposons actuellement d'un point CASH dans plus de 500 emplacements. D'ici fin 2025, un nouveau point CASH sera ajouté chaque jour ouvrable pour arriver à un total de 970.

Sur cash.be, vous trouverez facilement tous les emplacements ouverts et prévus pour les points CASH. Vous trouverez également un aperçu de tous les sites pour lesquels nous recherchons encore un emplacement ou un bien locatif approprié. Vous pouvez nous aider !



NOUS COMPTONS ACTUELLEMENT PLUS DE 500 PROPRIÉTAIRES SATISFAITS. SEREZ-VOUS BIENTÔT L'UN D'ENTRE EUX ?



Boulevard Saint-Lazare 10 - 10^{ème} étage - 1210 Bruxelles

www.batopin.be

BATOPIN SA ne peut être supposée avoir accepté une proposition et/ou être liée par cette proposition ou par un bail qu'après une visite sur place et l'établissement d'un rapport technique par l'architecte-ingénieur de BATOPIN SA, duquel ressort son approbation expresse et la conformité de l'immeuble pour l'objet visé. En outre, ce n'est qu'après signature pour accord d'un bail par le CEO de BATOPIN SA qu'un contrat de location peut être signé. Le rapport technique seul ne peut pas engager BATOPIN SA. Tout accord préalable de BATOPIN SA relatif à une proposition ou à un bail se fait sous réserve de la réalisation des deux conditions susmentionnées et n'est, jusqu'alors, en aucun cas contraignant pour BATOPIN SA. Seule une signature explicite du CEO de BATOPIN SA est juridiquement contraignante. Les agents qui agissent pour BATOPIN SA ne peuvent pas s'engager de manière contraignante à charge de BATOPIN SA. L'agent n'agit pas en tant que mandataire de BATOPIN SA et ne détient donc pas de mandat pour engager BATOPIN SA de quelque façon que ce soit à l'égard de tiers.



CASH

À QUELLES EXIGENCES UN LIEU DE LOCATION APPROPRIÉ DOIT-IL RÉPONDRE ?



Idéalement situé au centre de la ville ou du village



Stationnement à proximité



Accessible aux personnes à mobilité réduite



Surface locative séparée au rez-de-chaussée



Largeur de façade suffisante (au moins 5 m)
Des fondations solides
Pas de chauffage au sol

DIFFÉRENTS TYPES DE POINTS CASH

Batopin détermine chaque type de dispositif en fonction des besoins locaux, de l'offre et des possibilités techniques sur chaque emplacement. Avez-vous l'emplacement idéal pour nous ?

Remplissez le formulaire via www.cash.be ou scannez le code QR.



UN POINT CASH ENCASTRÉ DANS LA FAÇADE D'UN BÂTIMENT :

l'utilisateur se trouve dans l'espace public pour retirer de l'argent. Installer 2 distributeurs dans un mur nécessite un espace de 4m sur 3m.

Ce sont les dimensions minimales absolues.



Une surface d'au moins 4 sur 3 mètres.

UN CASH SHOP :

un espace intérieur dont la porte d'accès est contrôlée par Batopin. C'est ce type d'emplacement qui est privilégié pour les appareils équipés d'une fonction de dépôt.

Un CASH-shop équipé de 2 distributeurs requiert un espace de 4,7m x 5,75m. À cela s'ajoute une largeur de 1,2m pour chaque distributeur.

Il s'agit de dimensions minimales absolues.



4,7m x 5,75m



5,9m x 5,75m



7,25m x 5,75m

